



Alcool chez la femme enceinte : De mauvaises solutions face à un véritable enjeu de santé publique

Le grossissement du logo femme enceinte préconisant l'absence de consommation d'alcool pendant cette période de la vie a été proposé lors du Comité interministériel du handicap le 2 décembre 2016. Imposée de façon unilatérale, sans aucun dialogue ni concertation, la mesure serait applicable dès début 2017.

Vin & Société, au nom des 500 000 acteurs de la vigne et du vin, n'est pas favorable au grossissement du logo femme enceinte. Ce choix n'est pas la réponse adéquate à un enjeu de santé publique. Le SAF (syndrome d'alcoolisation fœtale) touche chaque année entre 700 et 1000 enfants.

La position de la filière viticole est tout à fait claire : l'absence totale de consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse est de rigueur. Ce message sans ambiguïté est notamment relayé par Vin & Société sur son portail de la prévention <http://www.vinetsociete.fr/prevention/pendant-la-grossesse>.

Vin & Société pense qu'il conviendrait plutôt d'informer, de prévenir les femmes enceintes et de prendre en charge de façon spécifique les populations à risque en s'appuyant sur les compétences éprouvées et la légitimité du personnel médical : médecin généraliste, gynécologue, sage-femme, anesthésiste. En contact avec les femmes enceintes, les soignants sont le meilleur relais pour informer sur les dangers encourus et entraîner la modification des comportements.

Vin & Société pense que sur les questions de santé en général, les pouvoirs publics devraient davantage investir dans la prévention. D'ailleurs, en novembre 2015 l'OCDE indiquait que les dépenses de prévention étaient insuffisantes dans tous les pays membres de l'Union européenne. Elles représentent 3% des dépenses totales de santé, la France ayant encore un niveau inférieur avec seulement 2%.

Le pictogramme représentant une femme enceinte dans un cercle barré est déjà obligatoire depuis 2006. A ce jour, aucune étude approfondie n'a été produite pour démontrer l'efficacité de cette mesure. La filière viticole s'oppose à ce changement et se tient prête à collaborer avec les autorités de santé pour relayer toutes les informations et les messages d'abstinence pendant la grossesse.

Paris, le 15 décembre 2016

Service de presse : Valérie Fuchs / 06 62 49 64 85 / vafuchs@wanadoo.fr
www.vinetsociete.fr